

PREFECTURE de l'INDRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS

CERTIFICAT SANITAIRE POUR LES ANIMAUX DE L'ESPECE PORCINE POUR LE RASSEMBLEMENT DU 5 AOUT 2023 A SAINTE SEVERE (36)
--

- à délivrer dans les 10 jours précédant l'ouverture de la manifestation
- à tenir à disposition, pendant toute la durée du rassemblement, du vétérinaire sanitaire, de l'organisateur et des agents des services vétérinaires.

Je ,soussignévétérinaire sanitaire à
certifie que les (**nombre en lettre**)porcins **dont le signalement est mentionné au dos**, que M.....demeurant à, ayant comme N° de cheptelm'a présentés comme faisant partie de son exploitation,

I - Proviennent d'une exploitation

- officiellement indemne de maladie d'Aujeszky
- indemne depuis au moins 30 jours de S.D.R.P. (Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin) ou régulièrement contrôlé négatif vis-à-vis de ce virus.

II - Remplissent, ce jour, eux-mêmes les conditions suivantes :

- Etre identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur ;
- Ne présenter aucun signe clinique de maladie d'Aujeszky;
- Ne présenter aucun signe clinique de maladie S.D.R.P. (Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin)
- Ne pas être vaccinés contre le virus S.D.R.P. (Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin)
- Ne présenter aucun signe clinique de maladie contagieuse ou signe permettant de suspecter une maladie contagieuse
- *Autres conditions à préciser suivant le règlement intérieur de chaque manifestation*

Vu pour les points I et II, fait àle

Le Vétérinaire sanitaire (cachet et signature)

SIGNALEMENT DES ANIMAUX

Nombres d'animaux :.....

Race :

Numéros d'identification :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait àle

Signature de l'éleveur